



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée que, lors de sa séance ordinaire du mardi 5 novembre 2024 le conseil a adopté le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, qui se tiendront à la Salle du conseil située au bureau municipal (390, rue Principale) et qui débuteront à 20 h 00 :

Lundi 13 janvier

Lundi 3 février

Lundi 10 mars

Lundi 7 avril

Lundi 5 mai

Lundi 2 juin

Lundi 7 juillet

Lundi 11 août

Lundi 8 septembre

Mercredi 1^{er} octobre

Lundi 10 novembre

Lundi 8 décembre

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 7^e jour du mois de novembre 2024.

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau

Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU
CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 17 h 00 et 17 h 10, le 7 novembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 novembre 2024.

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe